Collectivité Territoriale de Martinique

Financé par l'Union européenne

COMMISSION AD'HOC FEADER

16 janvier 2025

Collectivité Territoriale de Martinique

Financé par l'Union européenne

ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil du PCE
- État d'avancement du PDRM-FEADER 14-22
- Présentation du PSN-FEADER 23-27
- Principales évolutions et points d'attention
- Questions diverses / échanges avec les participants

Etat d’avancement du PDRM

FEADER 2014-2022

Maquette PDRM en FEADER

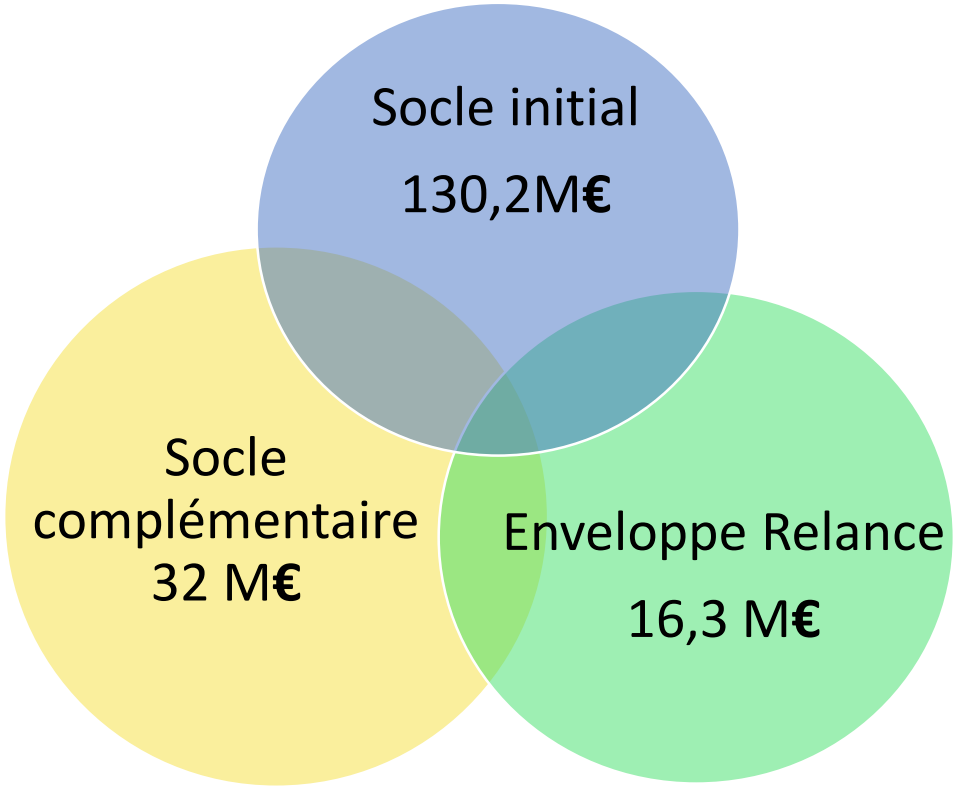

Total enveloppe (transition + relance)

178,5 M€

Rappel du calendrier initial du PDRM

- Fin de programmation : 31/12/24
- Transmission des demandes de paiement à l'ASP : 30/06/25
- Délai de réalisation des projets : 28/02/25
- Délai de transmission des demandes de paiement : 30/04/25

Constat au 18/10/24 : 414 dossiers restants à programmer
(Rappel Stock Etat récupéré au 1er avril 2023 : 487 dossiers)

Méthodologie augmentation la programmation

- Identifier les dossiers qui ne peuvent pas être reportés sur le PSN (TO 6.3.1, 19.4.1)
- Identifier ceux qui peuvent être reporter sur le PSN ou pas réalisables dans le calendrier
- Impliquer les professionnels sur la complétude des dossiers et taux de réalisation des dossiers en portefeuille
- Diminuer le délai de complétude à 1 fois 15 jours
- Réorganisation du service FEADER et arrivée de 2 nouveaux agents
  (14 ETP + 4 renforts)
- Sollicitation d'une adaptation du calendrier de programmation et de paiement auprès de l'ASP

Priorités de programmation retenues

- AAP13 (plantations) :
  27 dossiers restant sur 31 pour 4 296 378€ de FEADER

- TO 19.4.1 – Animation LEADER :
  4 dossiers pour 1 036 565 € de FEADER

- TO 6.3.1 – développement des petites exploitations :
  11 dossiers restant sur 42 identifiés en septembre pour 112 200€ de FEADER

SUIVI FINANCIER FEADER

Etat d'avancement programmation (31/12/24)

Enveloppe	Maquette FEADER Socle	Nombre d'opérations programmées	Montant UE programmé (EURO)	Montant UE programmé / Montant UE maquette socle (%)	Reste à programmer
FEADER Socle	162 227 600 €	1718	149 801 537 €	92%	12 426 063 €
FEADER Relance	16 299 710 €	42	9 564 441 €	58%	6 735 269 €
TOTAL	**178 527 310 €**	**1760**	**159 365 978 €**	**89%**	**19 161 332 €**

- **284 dossiers restant à programmer pour 34 328 172€ de FEADER**
- **Surprogrammation autorisée de 7 702 180 (5%)**

SUIVI FINANCIER FEADER - paiements

Rappel

2020 : 215 DP traitées pour 13 853 041€ (HSIGC)

2021 : 305 DP traitées pour 15 107 483 € (HSIGC)

2022 : 208 DP traitées pour 7 923 691 € (HSIGC)

2023 : 260 DP traitées pour 8 698 818€ (HSIGC)

En 2024:

Calendrier de paiements adaptés: transmission au 13/12/24 mais seules les DP intermédiaires comptabilisées

319 DP traitées pour 14 022 293€ de FEADER (HSIGC)

ICHN + campagne MAE 2024 : ± 1 000 000€

SUIVI FINANCIER FEADER – DO 2025

FEADER Socle	17 105 400 €
FEADER Relance	11 477 300 €
DO annuel	28 582 700 €
Préfinancement	3 906 000 €
Performance	7 830 945 €
Non atteinte objectif 2022	8 890 833 €
Non atteint objectif 2023	12 452 911€
Total à justifier sous réserve que objectif 2024 atteint	**61 663 390 €**

SUIVI FINANCIER FEADER

Etat d'avancement paiements (31/12/24)

Enveloppe	Maquette FEADER Socle	Nombre d'opérations payées	Montant UE payé (EURO)	Montant UE payé / Montant UE maquette socle (%)	Reste à payer
FEADER Socle	162 227 600 €	1347	111 641 036€	68,81%	**50 586 564€**
FEADER Relance	16 299 710 €	11	2 136 369€	13,11%	**14 163 341€**
TOTAL	**178 527 310 €**	**1358**	**113 777 405€**	**63,73%**	**64 749 905€**

Tenant compte du DO 2024 non atteint : 400 474 € sur le Socle et 2 686 041 € sur la Relance

Soit un DO total non atteint de 3 086 515 € (1,7% de la maquette totale)

Soit un DO total non atteint de 3 086 515 € (1,7% de la maquette totale)

Reste à payer réel : 61 663 390 €

SUIVI FINANCIER FEADER
Dossiers à désengager

A DESENGAGER	POTENTIELLEMENT PAYABLE
483 DOSSIERS	**247 DOSSIERS**
16 398 763 € **Soit 11% de la maquette FEADER HSIGC Socle**	**10 708 961 €**

Base extraction OSIRIS (730 dossiers)

Taux de réalisation	Nombre de dossier	Montant CT
+ de 80%	189	1 804 737 €
- de 80%	171	8 083 889 €
0%	102	5 459 862 €
Dossiers TMAR	21	1 050 275 €

SECHERESSE 2024 : Estimation des pertes de fonds

Production	Nombre exploitations impactées	Surface potentiellement concernées (ha)	Estimation des pertes (€)
Apiculture	25	---	500 000
Banane export	301	430	1 500 000
Canne	4	83	200 000
Total	**330**	**513**	**2 200 000,00 €**

Mesure 23 : **Enveloppe FEADER prévisionnelle : 2,2M€**

Méthodologie paiements

- Mise en place d'un service « certification des dépenses » avec 10 personnes en effectif
- Mise en place d'une task force pour la réalisation des VSP (50 déjà identifiés)- 5 personnes
- Appui des concepteurs à la remontée des dépenses des dossiers réalisés à un rythme régulier

SUIVI FINANCIER FEADER – Proposition

- **297 Dossiers déjà engagés et potentiellement payables**
- **284 Dossiers à engager et à payer**
  - **une transmission de 50 Autorisations de Paiement par mois à l'ASP de janvier à septembre 2024**
  - **un potentiel de 330 dossiers de la mesure 23 pour la sécheresse 2024- inondations 2024?**
  - **Un pilotage resserré avec un comité de suivi**

Maximisation de la consommation FEADER

CARRY OVER: Optimiser la consommation des fonds sur le PDRM

- Payer tout ce qui peut l'être sur le PDR

- Réintégrer 13 dossiers J.A pour un montant FEADER estimé de 1 M€ qui peuvent être réalisés d'ici le 30 avril 2025

- Engager 2 dossiers 7.4.1 «Réhabilitation des voiries en zone rurale » avec possibilité d'avance de 50%, soit 1,67 M€

Plan Stratégique National 2023 – 2027

ET

Dispositifs FEADER de la CTM

Contexte du PSN 2023-2027

- 1 AG nationale unique : le MASAF
- AG régionales : délégation aux régions pour la gestion des mesures non surfaciques
- DAAF gestionnaire AB, ICHN, MAEC (sauf API et PRM)
- Organisme payeur : ASP
- Dématérialisation totale : Application EUROPAC (dans 9 régions)
- Environ 25 fiches interventions sur le PSN, dont 23 mobilisées par la Martinique, déployées en 34 dispositifs (PDRM 14-22 : 32 types d'opérations)

23 interventions

⇩

34 dispositifs

- **2** Mesures Agroenvironnementales et Climatique – MAEC (API / PRM)
- **15** Dispositifs de soutien aux investissements agricoles et forestiers
- **4** Dispositifs d'aide au démarrage (DJA, DNA, création ou reprise d'entreprises en milieu rural, solde des dossiers DJA du PDRM)
- **10** Dispositifs de coopération (dont PEI, LEADER,…)
- **3** Dispositifs pour le conseil, le transfert de connaissances et la formation.

Procédure de validation de fiches DOMO FEADER

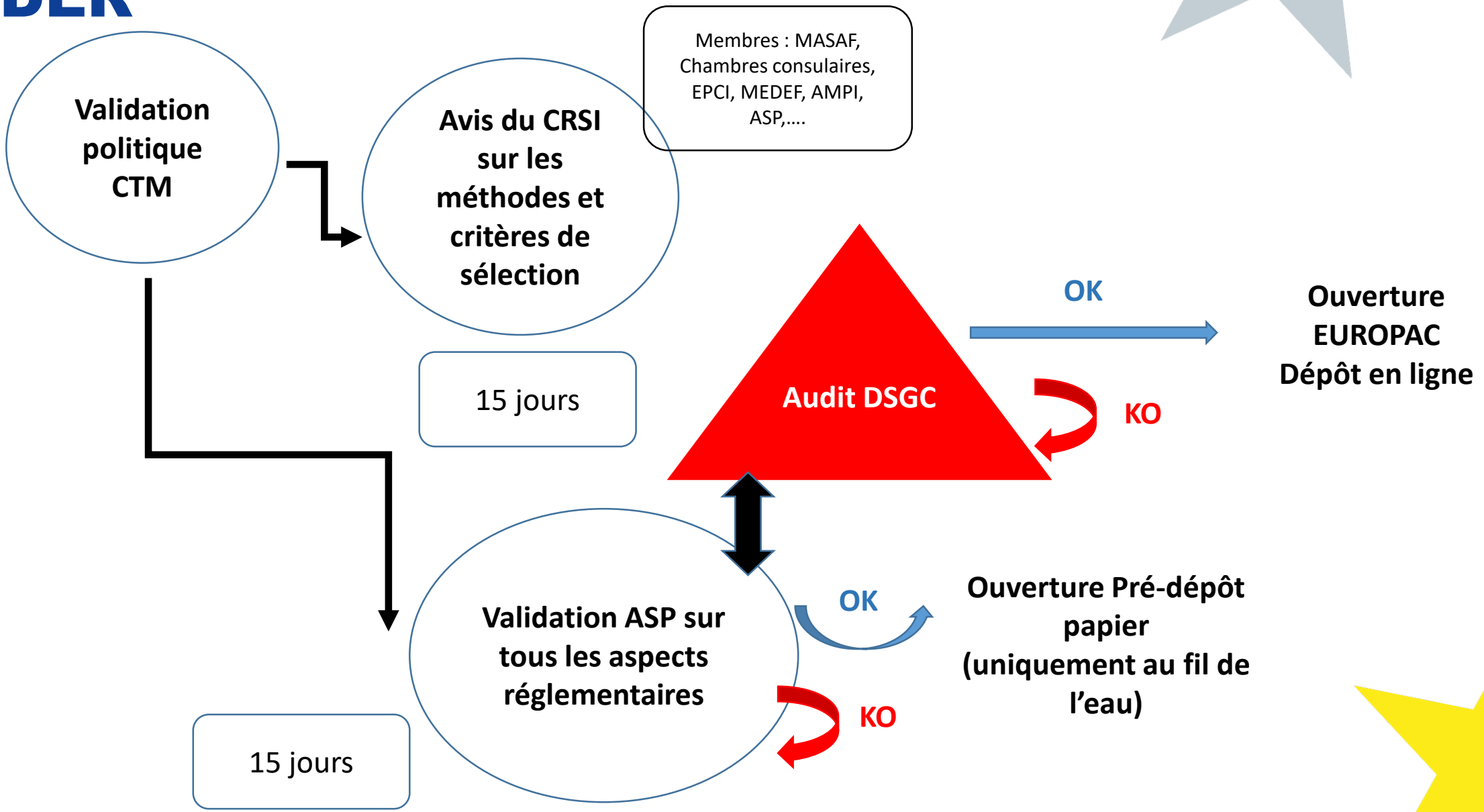

7 premiers dispositifs approuvés par l'ASP

73.01-A	Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire, dans le cadre du Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique (CTEA)
73.01-B	Modernisation des exploitations agricoles pour la transition agro-écologique en vue de l'autonomie alimentaire)(Hors CTEA)
73.01-C	Diversification des activités économiques agricoles
73.17-A	Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire des jeunes agriculteurs
73.17-B	Diversification des activités économiques des jeunes agriculteurs
75.01	Dotation aux jeunes agriculteurs
75.05	Installation agricole des nouveaux agriculteurs

73.01-A - Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire dans le cadre du CTEA*

Objectifs

Soutien aux projets d' investissements individuels des exploitants agricoles engagés en agroécologie ou souhaitant s'engager dans une de transition agro-écologique

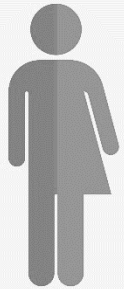

Cibles

Agriculteurs (hors JA / Exploitants bénéficiant du statut de nouvel agriculteur (NA) et ayant déposé un dossier au titre de la 75.05.

Dépenses éligibles

- Construction, modernisation bâtiments (acquisition éligible uniquement pour les NA)
- Matériels, irrigation à la parcelle, plantations pérennes, …
- 1 véhicule (utilitaire ou tout terrain) sur toute la programmation

Eligibilité

Avoir signé un CTEA

Taux d'aide publique

* 80%
* 85% pour les petites exploitations (SAU =< 5 ha)

Modalité de dépôt

AAP uniquement

*Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agro-écologique

73.01-B - Modernisation des exploitations agricoles pour la transition agro-écologique en vue de l'autonomie alimentaire (hors CTEA)

Objectifs

Soutien aux projets d' investissements individuels ou collectifs des exploitants agricoles hors CTEA

Taux d'aide publique

* 65%
* 75% (diversification, culture de canne (si contrat de livraison sucre), banane export (si surface =<20 ha)

Cibles

- Agriculteurs et leurs groupements (hors JA)
- Collectivités publiques disposant d'une structure d'expérimentation
- Etablissements de développement, d'enseignement, d'expérimentation ou de formation agricole détenant une exploitation agricole
- Entreprises de travaux agricoles dans le cadre d'appels à projets spécifiques

Dépenses éligibles

- Construction, modernisation bâtiments (acquisition éligible uniquement pour les NA)
- Matériels, irrigation à la parcelle, plantations pérennes, …
- 1 véhicule (utilitaire ou tout terrain) sur toute la programmation

Modalité de dépôt

- Fil de l'eau
- AAP pour les plantations banane > 20 ha, plantations de cannes sans contrat livraison sucre / Entreprises de travaux agricole

*Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agro-écologique

73.01-C - Diversification des activités économiques agricoles

Objectifs

Soutien de petits projets (=< 200 K€) :

- d'agritourisme (sauf hébergement)
- de transformation à la ferme (y compris conditionnement, stockage et commercialisation).

Taux d'aide publique

* 65% (sans CTEA)
* 80% (avec CTEA)

Cibles

- Agriculteurs et leurs groupements (hors JA)
- Collectivités publiques disposant d'une structure d'expérimentation
- Etablissements de développement, d'enseignement, d'expérimentation ou de formation agricole détenant une exploitation agricole
- structures collectives dont l'objet est de créer ou de gérer des installations et équipements de production agricole

Dépenses éligibles

- Agritourisme : construction, acquisition (NA uniquement) ou réhabilitation de biens immeubles, matériels et équipements
- Transformation, stockage, commercialisation : construction, aménagement des bâtiments, matériels et équipements, 1 véhicule ayant bénéficié d'aménagements spécifiques irréversibles, sur toute la programmation

Modalité de dépôt

- Fil de l'eau
- AAP

*Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agro-écologique

73.17-A - Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire des jeunes agriculteurs

Objectifs

Soutien aux projets d' investissements individuels ou collectifs des Jeunes Agriculteurs (JA)

Cibles

Jeunes Agriculteurs (JA) ayant déposé un dossier au titre de la 75.01 ou de la 6.1.1 du PDRM (si le PDE prévoit les investissements concernés)

Dépenses éligibles

- Construction, acquisition (40% du coût éligible, plafonné à 200 K€), modernisation de bâtiments
- Matériels, irrigation à la parcelle, plantations pérennes, …
- 1 véhicule (utilitaire ou tout terrain) sur toute la programmation

Taux aides publiques : 80%

Modalité de dépôt

Fil de l'eau

*Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agro-écologique

73.17-B - Diversification des activités économiques des jeunes agriculteurs

Objectifs

Soutien de petits projets (=< 200 K€) des JA :

- d'agritourisme (sauf hébergement)
- de transformation à la ferme (y compris conditionnement, stockage et commercialisation).

Cibles

Jeunes Agriculteurs (JA) ayant déposé un dossier au titre de la 75.01 ou de la 6.1.1 du PDRM (si le PE prévoit les investissements concernés)

Taux d'aide publique

80%

Modalité de dépôt

Fil de l'eau

Dépenses éligibles

- Agritourisme : construction, acquisition (35% du coût éligible, plafonné à 200 K€) ou réhabilitation de biens immeubles, matériels et équipements
- Transformation, stockage, commercialisation : construction, aménagement des bâtiments, matériels et équipements, 1 véhicule ayant bénéficié d'aménagements spécifiques irréversibles, sur toute la programmation

*Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agro-écologique

75.01 - Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA)

Objectifs

Soutenir la première installation réalisée par un jeune agriculteur qui reprend une exploitation agricole existante ou création d'une nouvelle structure

Cibles

Jeunes Agriculteurs (JA)

Conditions d'éligibilité

- Non liée au PPP
- Acquisition progressive de la capacité professionnelle
- PDE de 4 ans, RDA de 0,8 SMIC (ITP), 0,5 SMIC (ITS) en année 4
- Vérification des modulation…

7 Modulations DJA :

- Signataire d'un CTEA : **+ 21 K€**
- Sur foncier non exploité depuis 3 ans et plus : **+ 7 K€**
- Sur foncier avec contraintes structurelles spécifiques (pente > 20% ou enclavé) : **+ 5 K€**
- dans le cadre de la création d'un GFA familial : **+ 5 K€**
- Spéculations à enjeux pour le territoire : tubercules, produits de niche (cacao, café, vanille), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, production d'ovins-caprins, canne à sucre pour le sucre, apiculture, horticulture ornementale ou projet innovant : **+ 5 K€**
- Production de Mouton Martinik : **+ 2 K€**
- Développant petit atelier de transformation : **+ 5 K€**

Dotation forfaitaire
de 50 K€ à 100 K€

Modalité de dépôt

Fil de l'eau

75.05 - Installation agricole des nouveaux agriculteurs

Objectifs

Favoriser l'installation des candidats répondant à la définition du «Nouvel Agriculteur », avec des projets visant l'approvisionnement du marché local en vue de l'autonomie alimentaire.

Cibles

Candidats répondant à la définition du «Nouvel Agriculteur»

Conditions d'éligibilité

- Non liée au PPP
- Acquisition progressive de la capacité professionnelle
- PDE de 4 ans, pas de conditions de RDA en année 4
- Vérification des modulation…

5 Modulations DNA :

- Signataire d'un CTEA : **+ 10 K€**
- Sur foncier non exploité depuis 3 ans et plus : **+ 5 K€**
- dans le cadre de la création d'un GFA familial : **+ 2 K€**
- Spéculations à enjeux pour le territoire: tubercules, produits de niche (cacao, café, vanille), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, production d'ovins-caprins, canne à sucre pour le sucre, apiculture, horticulture ornementale ou projet innovant : **+ 5 K€**
- Développant petit atelier de transformation : **+ 5 K€**

Dotation forfaitaire
de 20 K€ à 50 K€

Modalité de dépôt

Fil de l'eau

Ouverture des 6 premiers dispositifs

- **Dépôt de dossiers provisoires papier** au Guichet unique de la DGPFE (**uniquement pour les dispositifs au fil de l'eau**)

- **Mise en ligne des fiches DOMO** et des formulaires-types sur le site **www.europe-martinique.com**

  ⇨ Janvier 2025

- **Ouverture progressive du dépôt en ligne** des dossiers définitifs sur l'application EUROPAC (dispositifs au fil de l'eau ou en AAP)

  ⇨ fin 1er trimestre 2025

Les autres dispositifs

Dispositifs	NB dispositifs	Etat d'avancement fiche DOMO
73.03-A, 73.03-B, 73.07, 75.02, 78.01-A, 78.01-B, 78.01-C	**7**	**Consultation du CRSI sur les grilles de sélection terminée (26/11 => 10/12). Réponses aux observations reçues envoyées le 09/01/25. Fiches DOMO à adresser à l'ASP.**

73.03-A Investissement agro-alimentaires (transformation, stockage, conditionnement, commercialisation)

73.03-B Investissements Filière Forêt bois (exploitation bois d'œuvre, bois énergie, 1ère et seconde transformation, production de plants forestiers, valorisation des sous-produits et déchets du bois)

73.07 Création, réhabilitation, modernisation, extension et animation d'ouvrages collectifs pour l'irrigation

75.02 Dotation en capital pour le démarrage ou prolongation d'activité (entreprises agricoles ou forestières, petites exploitations agricoles, diversification des revenus)

78.01-A Conseil et Actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations

78.01-B Actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations

78.01-C Formation

Les autres dispositifs

Dispositifs	NB dispositifs	Etat d'avancement fiche DOMO	Consultation CRSI (grilles de sélection)	Validation ASP (audit DGSC FEADER)
70.29 (API), 70.30 (PRM)	**2**	Validés CTM - Modalités ouverture campagne dépôt à concerter avec la DAAF	Pas de critères de sélection	IT7
73.02-A, 73.02-B, 77.01, 77.02, 77.04, 77.06, 77.07	**7**	Validées CTM	A lancer	IT7 ou IT8

Les autres dispositifs

Dispositifs	NB dispositifs	Etat d'avancement fiche DOMO
73.05	**1**	Fiches en cours de finalisation
77.03-A, 77.03-B	**2**	
73.04-A, 73.04-B, 73.06, 73.08 (forêt)	**4**	
77.05 (LEADER)	**3**	
75.04 (Solde DJA RDR3)	**1**	

Dispositif d’information sur le PSN

- Réunion d’information générale
- Réunions thématiques et/ou géographiques
- Webinaires d’information thématique
- Campagne média et digitale d’information et de valorisation

PRINCIPALES EVOLUTIONS ET POINTS D'ATTENTION

- **Taux d'intervention FEADER : 80% (au lieu de 85% sur le PDRM 14-22)**
- **Taux d'aide publique maximum : 80% (au lieu de 85% sur le PDRM 14-22), mais 85% pour les petites exploitations agricoles (SAU =< 5 ha)**
- **Avances : possibles sur les dispositifs 73.xx (investissements) et 77.xx (coopération) à hauteur maximum de 50% de l'aide publique accordée, plus besoin d'apporter une garantie**

QUESTIONS DIVERSES /

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

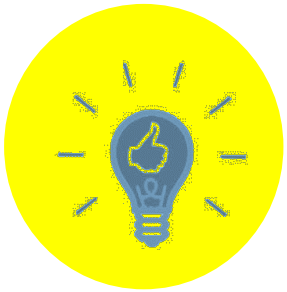

Avant dépôt de votre dossier

SERVICE ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Après dépôt de votre dossier

SERVICES INSTRUCTEUR : SERVICE FEADER / DGPFE

service.feader@collectivitedemartinique.mq

COMMUNICATION / OBLIGATIONS DE PUBLICITE

CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq

DIFFICULTES TECHNIQUE / UTILISATION LOGICIEL EUROPAC

assistance-utilisateurdfe@collectivitedemartinique.mq

www.europe-martinique.com

Tél 0596 59 89 00

Merci de votre attention !